

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de Nanteau-sur-Essonne



Dossier d'approbation

Pièce n°4-c : règlement graphique du boug au 1/2000ème

Vo pour être ameneé à la délibération

Le : _____

Le Maire : _____



Conseil Développement Habitat Urbanisme, 9 Boulevard Voulabelle, 99000 AUVERRE

- Zone UA
- Zone UB
- Zone UC
- Zone A
- Zone Ap
- Zone N
- Zone Ni
- Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'urbanisme
- Bâtiment désigné au titre de l'article L151-11 2° du Code de l'urbanisme comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Elément identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme en raison de leur valeur patrimoniale
- Elément et secteur identifiés au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du Code de l'urbanisme
- Zone inondable (PPI)
- Zone humide (DRHE)
- Site classé de la haute vallée de l'essonne
- Périmètre des orientations d'aménagement et de programmation
- Lisère protégée des massifs boisés de plus de 100 hectares
- Périmètre de protection d'un monument historique

Liste des emplacements réservés :

N°matrice	Bénéficiaire	Superficie	Destination
1	Commune de Nanteau-sur-Essonne	430 m²	protection de vallée du chemin de tr
2	Commune de Nanteau-sur-Essonne	871 m²	Leison abornée entre la chausée Coizard et la chausée du Bruvaux
3	Commune de Nanteau-sur-Essonne	309 m²	Liéson pédonne entre l'allée du Grand Mars et l'allée des Prés
4	Commune de Nanteau-sur-Essonne	308 m²	Stationnement pour l'école communal
5	Commune de Nanteau-sur-Essonne	254 m²	Elargissement de l'allée Choquin
6	Commune de Nanteau-sur-Essonne	139 m²	Gestion des eaux de pluvies
7	Commune de Nanteau-sur-Essonne	402 m²	Gestion des eaux de pluvies

